



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

139^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 14 - 18.10.2018

Commission permanente
du développement durable,
du financement et du commerce

9 octobre 2018

Suggestions provisoires formulées par les rapporteurs de la future résolution de l'UIP intitulée *Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables*

Co-Rapporteurs : M. Josh Wilson (Australie), M. Haruna Iddrisu (Ghana) et Mme Sanda Raskovic Ivic (Serbie)

Contexte

En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, mieux connu sous le nom d'Objectifs de développement durable (ODD). Ce programme fixe 17 objectifs ambitieux et 169 cibles connexes, et intègre les impératifs économiques, sociaux et environnementaux dans un cadre qui guidera l'action gouvernementale jusqu'en 2030. Il ne fait aucun doute que les règles et les formes du commerce influenceront grandement le processus et auront le pouvoir de contribuer considérablement à la réalisation des objectifs établis par les ODD. Tout en reconnaissant que le commerce peut jouer un rôle crucial, il ressort clairement de l'expérience internationale que le commerce ne débouche sur des résultats durables et équitables que s'il s'exerce sur une base juste et libre, et les parlements devraient jouer leur rôle à cette fin.

L'UIP a toujours soutenu le rôle du commerce dans le développement durable. La 112^{ème} Assemblée de l'UIP (Manille, 2005) a reconnu "le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes internationaux novateurs de financement et de commerce propres à permettre le règlement du problème de la dette et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement". Plus récemment, la 128^{ème} Assemblée (Quito, 2013) a appelé "les parlementaires et l'UIP à jouer un rôle central en faveur du commerce équitable, dans une perspective de développement durable".

La présente résolution, qui fait spécifiquement référence au cadre mondialement reconnu des ODD, vise à faire avancer ces travaux, à un moment où la quête d'un système mondial harmonisé pour le commerce et l'investissement est soumise à des pressions considérables.

Commerce équitable et ODD

Dans le cadre des ODD, des cibles liées au commerce figurent à l'Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Cible 17.10

Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.

Cible 17.11

Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.

Cible 17.12

Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés.

Des questions liées au commerce sont également évoquées dans les Objectifs 2 (marchés agricoles), 3 (licences médicales), 8 (aide au commerce), 10 (traitement différencié pour remédier aux inégalités) et 14 (subventions à la pêche).

Ces Objectifs prévoient des cibles qui soulignent l'importance de veiller à ce que les accords en matière d'échanges et d'investissement favorisent également une plus grande égalité, des infrastructures durables, l'industrialisation et l'innovation. Par exemple :

Cible 8.2

Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.

Cible 8.A

Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés.

Cible 9.3

Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés.

Cible 10.A

Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce.

Malgré le fait que les références directes soient relativement peu nombreuses, le rôle du commerce dans la réalisation des 17 Objectifs est largement reconnu (OMC [ici](#), ADB [ici](#)).

Questions qui seront examinées et débattues dans le contexte de la résolution

- Recenser et approuver les principes clés du commerce équitable, en ayant à l'esprit les possibilités permettant de mettre spécifiquement en œuvre les cibles des ODD, et les risques que les progrès en ce qui concerne ces cibles sont réalisés grâce à un commerce non équitable qui n'est pas mesuré en termes d'égalité/inégalités.
- Recenser les moyens par lesquels les parlements peuvent aborder l'élaboration des politiques commerciales nationales et contrôler plus efficacement les résultats suscités par les accords commerciaux, en tenant dûment compte du fait que la conclusion de tels accords est souvent une prérogative de l'Exécutif. Les commissions parlementaires axées sur le commerce ou les traités peuvent également jouer un rôle influent ou productif, en plus du rôle que jouent les parlements dans l'examen des lois habilitantes pertinentes.
- Recenser les moyens par lesquels les parlements façonnent et évaluent les progrès nécessaires pour atteindre les ODD et examiner la manière dont ils sont liés aux processus et au contrôle du commerce.

- Evaluer et commenter les mécanismes mondiaux qui existent pour faciliter ou soutenir le commerce équitable et libre (p. ex. les [mécanismes internationaux](#) comme l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC ou le Programme d'appui à la facilitation des échanges de la Banque mondiale).
- Etant donné que les accords commerciaux modernes établissent généralement des règles pour les échanges et l'investissement, examiner la manière dont les investissements étrangers dans les infrastructures et le développement industriel peuvent être compatibles avec les ODD et promouvoir l'innovation.
- Etant donné que les grandes multinationales ayant des chaînes de valeur mondiales développées tirent une part croissante de la valeur ajoutée du commerce, notamment parce que cette valeur est concentrée dans la préproduction (conception) et la postproduction (commercialisation et image de marque), se demander ce que cela signifie lorsque l'industrialisation des pays en développement peut encore laisser ces pays confinés dans une activité de production à faible valeur et des infrastructures de faible qualité.
- Recenser et noter les pratiques commerciales qui appuient le développement durable à un moment où les politiques protectionnistes et isolationnistes prévalent à nouveau dans le débat politique dominant dans de nombreux pays. (L'OMC a noté une augmentation des mesures de restriction du commerce introduites par les pays membres [exemples donnés [ici](#)] et il est bien établi que les pays les moins avancés sont les plus durement touchés par ces mesures).
- Examiner les incidences commerciales sur la structure des marchés du travail nationaux, en particulier dans le contexte des économies en développement qui cherchent à s'industrialiser et à passer de l'agriculture aux activités manufacturières ou des activités manufacturières au secteur des services.
- Reconnaître la récente évolution en faveur des accords commerciaux plurilatéraux (par exemple l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (TPP11) et l'Accord régional de partenariat économique global) comme un phénomène qui se produit en l'absence de progrès en termes de négociations à l'OMC dans le cadre du Cycle de Doha, et examiner les possibilités et les risques associés à cette tendance.

Dans la grande majorité des pays, le libre-échange devrait servir pour construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et stimuler l'innovation. Il devrait également promouvoir une croissance économique constante, inclusive et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous. L'objectif devrait donc être de réduire les inégalités au sein des pays et entre eux.

Lectures et ressources complémentaires

- Banque asiatique de développement : analyses spécifiques sur les ODD et le commerce [ici](#).
- [Cadre](#) des ODD et des indicateurs mondiaux.
- Centre international de commerce et de développement durable : [Quel rôle pour la politique commerciale dans la mise en œuvre du Programme 2030 ?](#)
- [Commission de l'UIP du développement durable, du financement et du commerce.](#)
- Banque asiatique de développement : [Win-Win, How international Trade Can Help Meet the SDGs.](#)
- Organisation mondiale du commerce : [L'intégration du commerce en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.](#)